

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

DREN FAST DRAINANT | Complément alimentaire avec édulcorant

avec Equitullas™

CODE

INTB007

FORMAT

30 sticks de 10 ml

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS

box scatola	single-serve sachet bustina monodose
PAP 21	C/LDPE 90
Paper Carta	Composite material Materiale Composto
Check your local municipal regulations Verifica le disposizioni del tuo Comune	

DESCRIPTION

DREN FAST DRAINANT est un complément alimentaire avec édulcorant, formulé avec le complexe exclusif EQUITULLAS™, à base d'ananas, de bouleau et de prêle.

L'ananas, le bouleau et la prêle favorisent le drainage des liquides corporels. Le bouleau et la prêle contribuent également au fonctionnement normal des voies urinaires, tandis que la bardane soutient les fonctions dépuratives de l'organisme.

Grâce à la présence de l'ananas, le complément soutient la microcirculation et aide à soulager la sensation de jambes lourdes.

MODE D'EMPLOI

Il est recommandé de prendre un stick par jour, à diluer dans un litre d'eau.

Bien agiter avant utilisation. La présence éventuelle de dépôts est due à la présence d'extraits naturels et constitue une caractéristique normale du produit.

AVERTISSEMENTS

Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'une alimentation variée et équilibrée et d'un mode de vie sain. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée.

INGRÉDIENTS

eau ; EQUITULLAS™ : [ananas (*Ananas comosus* (L.) Merr.) tige, extrait sec titré à 0,3 % en bromélaïne ; bouleau (*Betula pendula* Roth) feuille, extrait sec titré à 2,5 % en hypéroside ; prêle (*Equisetum arvense* L.) herbe, extrait sec titré à 2 % en silice] ; émulsifiant : glycérol végétal ; citrate de magnésium ; bardane (*Arctium lappa* L.) racine, extrait sec titré à 20 % en inuline ; arôme ananas ; régulateurs d'acidité : phosphate monopotassique, phosphate dipotassique, acide citrique ; conservateurs : sorbate de potassium, benzoate de sodium ; édulcorant : sucralose ; vitamine B9 (acide folique).

CLAIMS

Sans lactose

Sans gluten

Convient aux végétariens et aux végétaliens

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

24 Mois

CONDITION DE CONSERVATION

À conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et de la chaleur. À consommer de préférence avant la date indiquée sur l'emballage.

TENEUR MOYENNE EN INGRÉDIENTS CARACTÉRISTIQUES

Ingrédients	Par dose par dose	Par dose quotidienne maximale 1 sachet de 10 mL	% VNR*
Equitullas™		600 mg	
• Ananas (Ananas comosus (L.) Merr.) tige, extrait sec titré à 0,3 % en bromélaïne		200 mg	
- dont bromélaïne		0,6 mg	
• Bouleau (Betula pendula Roth) feuille, extrait sec titré à 2,5 % en hyperoside		200 mg	
- dont hyperoside		5 mg	
• Prêle (Equisetum arvense L.) parties aériennes, extrait sec titré à 2 % en silice		200 mg	
- dont silice		4 mg	
Bardane (Arctium lappa L.) racine, extrait sec titré à 20 % en inuline		200 mg	
- dont inuline		40 mg	
Acide folique		0,2 mg	100%

Valeurs nutritionnelles de référence pour les adultes selon le règlement (UE) 1169/2011

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, sur la base de la documentation des fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ ne contient pas des substances qui peuvent causer des allergies ou des intolérances mentionnées dans le lien II du Règlement UE n. 1169/2011, comme indiqué sur le tableau. Chogan Group S.r.l. déclare que la contamination croisée par les allergènes est gérée selon les procédures internes.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia ou du Queensland (Macadamia ternifolia), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON